

**De la
constitution
française de
l'an 1814**

Henri Grégoire

LIREGRATUITEMENT.COM

**De la constitution
française de l'an 1814**

Henri Grégoire

LU AVEC LIREGRATUITEMENT.COM

Livre libre de droits, lisible gratuitement en ligne et en quinze minutes par jour.

AUX LIBELLISTES

Les évènements récents ont fait éclore une multitude d'écrits dont quelques-uns ont obtenu du public un accueil mérité parce que rédigés avec goût, décence et raison, ils présentent des observations judicieuses, et discutent avec sagacité divers articles du droit public; mais c'est le petit nombre/La plupart des brochures dont nous sommes inondés sont dictées par la passion. Les unes sont des harangues adulatrices dans le genre de celles qu'on adressait au gouvernement qui vient de finir, et qui ont peut-être les mêmes hommes pour auteurs. A qui faut-il accorder estime et confiance, de ceux qui toujours courtisant la puissance, ont encensé tous les partis, ou de ceux qui ont le courage de publier des vérités utiles j'au risque et souvei[^]t

avec la certitude de compromettre leur liberté, et leur repos? car presque toujours la vérité déchire le sein qui l'enfante.

D'autres brochures sont des amplifications furibondes très - propres à empirer une mauvaise cause 5 et qui feraient tort à la meilleure. Plusieurs sont dirigées nominativement .contre l'ancien évêque de Blois. On regrette de voir dans le nombre de ces écrivains un avocat justement célèbre, qui, après av[^]oir longtemps vécu sur son ancienne réputation, et presque toujours gardé le silence, le rompt tout-à-coup pour mêler à ses argumens des personnalités odieuses contre d'anciens collègues. Comme jurisconsulte, il sait mieux que personne quelle qualification mérite la calomnie. Comme chrétien, il sait quelle réparation impose la conscience. On le dit pieux, ne serait-il que dévot?

Pêut-on espérer de sa part une palinodie en sens inverse de celle qu'il a chantée sur Napoléon,, dont il fut l'admirateur? M. Bergasse, dans ses Réflexions sur V Acte constitutionnel du Sénat J parle des crimes y àes projets désastreux de cet homme impitoyable qui ont causé une désolation générale. « La nation, dit-il, cc détestait Bonaparte, et les journaux n'étaient % remplis que d'adresses de protestation de

« dévouement , etc La providence seule a

« brisé le trône du plus étonnant despote qui « ait existé sur la terre, etc. etc. » Voyez pag. 12 , 5,6 et 1 5.

Jusque-là nous sommes de l'avis de M. Bergassej mais comment le concilier avec les passages suivans , qui sont extraits des Observations préliminaires de M. Bernasse dans V affaire de M. le Mercier, page i5? Il disait, en parlant de Napoléon : « Je remarque ce fait, « parce qu'il faut aimer ce qu'on admire,^ et « qu'il est temps qu'on sache que la vérité , ce c(besoin des âmes élevées, est d'un si haut prix c(pour le prince qui nous gouverne, que, quel- « que opinion qu'il pût adopter, il n'en serait a pas moins disposé à revenir sur ses pas pour i(. peu qu'on lui fit entrevoir que cette opi- ((nion a pu è[ie préparée par une erreur. »

Et page xij des Pièces justificatives dans sa première lettre à l'empereur.

« Votre Majesté a mérité toute sa gloire par cc les sentimens de justice qui l'animent et le a besoin qu'elle éprouve que sous son règne « nul ne soit opprimé par ceux auxquels elle « délègue l'exercice de sa puissance. »

Un opuscule nouveau nous assure que jamais M. Bergasse n'a fléchi le genou devant

Baal : l'extrait qu'on vient de lire en est-il la preuve? Finissons par une phrase élégante de notre auteur, page 13 de ses Réflexions sur l'Acte constitutionnel. ((Je ne sais, mais il me « semble qu'en voilà bien assez, elo. ».

En 1790, M. Grégoire fut dénoncé au club des Jacobins pour n'avoir pas voté la mort du roi , car on sut que dans la lettre écrite par les quatre commissaires envoyés en Savoie , il avait fait effacer les mots à mort. Déjà dans un discours, le 5 novembre 1793, il avait demandé que la peine de mort fût abolie, et que Louis étant le premier à jouir du bénéfice de cette loi , fût condamné à l'existence. Aussi les gazettes du temps , et surtout le Journal des Amis.^{n° 5} , du 2 février 1793 , p. 197 , eurent soin de l'inscrire au nombre des députés qui avaient opiné contre la peine capitale , ce qui n'empêcha pas des libellistes d'imprimer qu'il l'avait votée. Ces hommes , la plupart d'un état très-différent de celui des habitués du club, et qui par là même devaient tenir un autre langage, savaient bien qu'ils mentaient, mais le mensonge leur parut propre à noircir un évêque qui le premier s'était soumis au serment décrété par l'Assemblée Constituante , tandis qu'eux eii

en ont prêté un autre qui ne soutiendra jamais

le parallèle avec le premier,

M. Grégoire ayant toujours méprisé cette accusation, divers prélats, en 1801, invitèrent leur collègue M, Moïse, évêque de St.-Claude, à recueillir les faits j il s'en acquitta , et son rapport justificatif fut inséré par leur ordre dans

Annales de la Religion 180,1, t. I, 1,

p. 35 et suiv.

En 1810, une explosion de fureur de la part de Napoléon, contre l'auteur des Ruines de Port-Royal¹ fournit aux adulateurs du prince le moment opportun pour signaler leur haine, et ils répétèrent l'imposture détruite. Des amis de l'ancien évêque de Blois suppléèrent à son silence, en réimprimant le rapport fait par M. Moïse, et en y joignant une préface qui mettait dans un plus grand jour l'innocence de l'accusé, dont on avait même interpolé divers écrits, et l'infamie des accusateurs.

Des libellistes nouveaux, parmi lesquels on croit reconnaître des apologistes de l'esclavage des nègres, viennent de se mettre sur les rangs, plusieurs personnes, que M. Grégoire n'a pas l'avantage de connaître, et auxquelles il doit le tribut mérité de sa reconnaissance, ont pris la peine de les réfuter par des écrits qui associent

sa défense personnelle à celle des principes qu'il professe. Le caractère spirituel de ces opuscules forme un contraste parfait avec la grossièreté des pamphlétaires. Le dernier agresseur est l'auteur du Philantrope dévoilé. Dans ces diatribes, on pourrait recueillir et rapprocher toutes les injures qu'elles contiennent, et y ajouter qu'un homme qui se respecte, se félicite de n'avoir pas de réponse à de tels arguments.

L'auteur fournit une occasion nouvelle de rendre témoignage à la vérité, par l'apostrophe suivante qu'il adresse à l'évêque : « Avez- » vous réclamé l'indulgence de vos collègues » pour ces malheureuses victimes de la terreur, » lorsqu'elles étaient entassées sur les pontons » à Rochefort, où on leur laissait à peine

res-)) pirer l'air extérieur »? Quelle maladresse ! Précisément l'évêque de Blois fut le seul qui, en leur faveur éleva la voix. Lecteurs, ouvrez le Moniteur an 5 , n^o. 81 , séance du 18 frimaire : ((Telle a été , dit M. Grégoire , la cruauté exercée contre des prêtres y que 3) 187 ayant été injustement transportés à Rochefort , ce nombre est réduit à 60 , les » autres sont morts de mauvais traitemens et » de misère. Si pour mettre un homme en li-

VI

» berty , on demandait s'il est procureur , » avocat ou médecin, cette question indigne-

rait, et pour élargir un homme, on demande » s'il est prêtre, etc., etc., etc. Tant que l'on)) suivra de tels principes, on » ri'aura que le)) régime des sots, des fripons, etc., etc. » L'affaire renvoyée au comité de sûreté générale , y fut poursuivie par l'évêque qui enfin obtint l'élargissement des malheureux détenus.

Un anonyme (qu'on dit être l'abbé de la Biche, chanoine de Limoges) a publié la relation de la captivité de ces prêtres, et sans doute parce que leur bienfaiteur est un évêque assermenté , il a tu soigneusement que c'était à lui qu'ils devaient leur délivrance. Ainsi le mérite de la bonne œuvre n'a pas été énué par un excès de reconnaissance. Le Moniteur supplée à ce silence affecté, et l'auteur du Philantrope dévoilé , qui se dit abonné au Moniteur depuis 1788, ne lit pas son journal : c'est la seule excuse qu'il puisse alléguer pour échapper à l'inouïe de mauvaise foi.

Une apologie, fût elle nécessitée par l'aggression la plus inique , est une lecture moins attrayante pour la malignité qu'une satire amère; mais il est encore des âmes honnêtes qui se plaisent à contempler l'innocence luttant contre le

Vil)

crime : quelques pages de plus à lire ne laisseront pas leur attention.

Si quelque chose a droit de surprendre , ce n'est pas qu'il y ait des libelles contre M. Grégoire , mais qu'il n'y en ait pas un plus grand nombre. >

Quelle nuée d'ennemis doit assiéger un homme qui, depuis sa Jeunesse , s'est voué à défendre des individus persécutés ou flétris injustement par les lois et l'opinion , juifs, anabatistes , serfs, agots , nègres, mulâtres, etc.? Soutenir les opprimés , c'est l'infaillible moyen d'irriter les oppresseurs qui ont à-la-fois le pouvoir et la volonté de nuire. Les victimes trouvent rarement des consolateurs , au lieu que les sacrificateurs trouvent toujours des complices. N'est-ce pas Fra-Paolo Sarpi qui disait : « Si la « peste avait des bénéfices et des pensions à (c donner, elle aurait des prôneurs? » Par cette raison, la tyrannie n'en manqua jamais : aussi malheur à quiconque aura heurté de front tous les genres de despotisme , et dont l'inflexible persévérance accuse les variations de tant de gens qui , satellites volontaires de tous les astres dominans , en suivent toutes les phases!

D'après sa conscience et un mûr examen , ayant montré l'exemple de la soumission au ser-

is

ment (^étrê soutnis à l'etncition y ci Ici loi êt au roi, contre lui s'élevèrent une foule d'incHvidus qui, à la dissidence d'opinion associant des sentimeis haineux , accumulèrent sur sa tete des outrages, qu'il leur pardonne, mais auxquels il eût préféré de bonsraisonnemens. Ministres des autels ! là où n'est pas la charité , là n'est pas la vérité.

En professant pour le chef auguste de l'église un respect profond et une soumission canonique , il s'efforça toujours de rester sur la limite qui sépare l'autorité légitime de l'abus qu'on peut en faire , limite tracée par la célèbre assemblée du clergé, en 1682. Tous les partisans de ce qu'on appelle ultramontanisme , dont le plus grand nombre est actuellement en-deçà des Alpes , enflent dès lors la liste des adversaires d'un homme attaché aux maximes gallicanes.

Admirateur de Port-Royal , qui a rendu des services si éminens à la religion et aux sciences , il a la bonhomie de penser que Pascal , Nicole , Arnaud , Sacy , Tillemonl , Le Tourneux , etc. , pourraient bien n'être pas damnés , et cette croyance est encore un crime.

Nourri dès l'enfance du lait de la piété , il

est philanthrope ^ car, d'après l'étymologie de ce mot , ne pas l'être ce serait cesser d'être chrétien ; il veut qu'on ouvre son sein à des frères errans , sans l'ouvrir à l'erreur , et qu'on se montre aussi ardent à leur faire du bien qu'à combattre leurs écrits, lorsqu'ils tendent à ruiner l'édifice de la révélation. Ayant toujours repoussé les tentatives que faisait pour se l'aggréger , une secte très-peu tolérante , quoiqu'elle parle sans cesse de tolérance, il devint odieux aux déclamateurs qui , dans la Convention, lui re-

prochaient de vouloir christianiser la France ; (i) qui le ba-fouaient lorsque , le premier nivôse an 5 , il réclamait la liberté du culte (2). Il s'y était attendu ^ mais il savait que parler à la tribune , c'était parler à la nation , infaillible moyen d'ébranler l'opinion publique qui n'osait encore se manifester. Ici s'intercale naturelle-

ment le récit de la séance de la convention , du 17 brumaire an 2 , où, au milieu des scandales de l'apostasie et des vociférations , M. Grégoire eut le courage de proclamer ses sentimens invariables, comme catholique et comme

évêque. On en trouve le détail dans un de ses

ouvrages inédits , dont on va lire l'extrait.

(1) y . BJoniteur an 2 , n° 5j.

(2) Moniteur an 3, nivôse, n° 3, gi.

c(A cette époque , de toutes parts se manifestaient les fureurs de la persécution. »

<(Un député nommé Jacob Dupont, qui est mort fou , avait préludé à l'état de démence habituelle en se déclarant alliée à la tribune de la Convention. J'étais alors en mission à Chambéry, où j'appris, avec une douleur profonde, que l'assemblée nationale au lieu de flétrir par une censure sévère cette doctrine désolante et celui qui la professait, en était devenue complice par son silence. Gloire à Dieu, qui du mal fait jaillir le bien. La déclaration de Dupont qui retentit dans toute l'Europe , y inspira une juste horreur et divers écrivains , entr'autres miss HannahMore, s'empressèrent d'exprimer leur indignation. »

« Le vénérable Avoine , évêque de Versailles , étant décédé , quelques mauvais sujets de cette ville saisirent cette occasion pour venir à la Convention demander qu'il ne fût pas remplacé ; peu de temps après , parut à la barre l'évêque de Paris, Gobel, avec plusieurs de ses vicaires. On prétend qu'Anarcharsis Clovis ,

Chaumette et L B l'avaient préparé à

cette scène par des promesses et par des menaces : ce qu'il y a de certain , c'est que ce L

B , le 16 brumaire, cW-à-dire, la Veillé

de l'événement , dans un discours , tissu d'impiétés grossières, avait annoncé quelque chose d'analogue aux sacrilèges du lendemain (3).

Néanmoins , huit jours auparavant , dans un entretien avec Gobel sur des matières religieuses, cet évêque m'en avait parlé avec le respect qui leur est dû 5 l'accablement de la surprise accrut en moi celui de la douleur, en apprenant sa démarche j je dis en apprenant, car j'étais, en ce moment, au comité d'instruction publique. »

« Rentré à la séance, je vois des prêtres catholiques , des ministres protestants monter successivement à la tribune , pour blasphémer et abjurer leur état : dès le moment de mon arrivée , autour de moi s'étaient agglomérés , comme des furies , une troupe de députés montagnards. J'étais très -considéré dans le clergé, et, par cette raison , ils mettaient plus d'intérêt à m'arracher une démarche qui pour l'impiété , eût été un triomphe. Il faut que

tu montes à la tribune Et pourquoi ?... Pour

renoncer à ton épiscopat, à ton charlatanisme religieux Misérables blasphémateurs ! je ne

(1) N° 160, p. 1083 du Journal des Jacobins.

XU)

fus jamais un charlatan ; attaché à ma religion, j'en ai prêché les vérités , j'y serai fidèle. Dans l'intervalle , ils crient au président de m'accorder la parole , et le président annonce que j'ai la parole , quoique je ne l'eusse pas demandée; je m'élance à la tribune ; à un épouvantable tapage succède alors un silence général. »

c(J'entre ici , n'ayant que des notions très-vagues de ce qui s'est passé avant mon arrivée. On me parle de sacrifices à la patrie , j'y suis habitué ; s'agit-il d'attachement à la cause « de la liberté ? j'ai fait mes preuves ; s'agit-il de ce du revenu attaché à la qualité d'évêque ? je c(vous l'abandonne sans-regret; s'agit-il de religion ? cet article est hors de votre domaine « et vous n'avez pas le droit de l'attaquer. J'en tends parler de fanatisme , de superstition..... « Je les ai toujours combattus , mais qu'on de- « finisse ces mots , et l'on verra que la superstition et le fanatisme sont diamétralement opposés à la religion. '

« Quant à moi , catholique par conviction et « par sentiment , prêtre par choix, j'ai été de- « signé par le peuple pour être évêque , mais « ce n'est pas de lui , ni de vous , que je tiens « ma mission. J'ai consenti à porter le fardeau « de l'épiscopat dans un temps où il était en-

« touré de peines j on m’a tourmenté pour Tac- « cepter , on nie tourmente aujourd’hui pour « faire une abdication qu’on "ne m’arradiera « pas. J’ai lâché de faire du bien dans mon dio- « cese , agissant d’après les principes sacrés qui <c me sont chers et que je vous délie de me race vir ; je reste évêque pour y en faire encore, ce J invoque la liberté des cultes. »

Ce discours fut interrompu vingt fois , car, dès que les persécuteurs s’aperçurent que je parlais en sens opposé à leurs vues , des rugissemens éclatèrent pour étouffer ma voix dont j élevais à mesure le diapason , et ces rugissemens se prolongèrent jusqu’à la lin de mon discours. Il faudrait le pinceau de Milton , accoutumé à peindre le spectacle des démons pour rendre cette scène. ’

Descendu de la tribune , je retourne à ma place. On s’éloigne de moi , comme d’un pestiféré; si je tourne la tête, je vois des regards

furibonds dirigés sur moi sur moi , pleuvent

les menaces, les injures.

Accablé à l’aspect des outrages faits à la religion,- plus encore de ceux que ces événemens lui présapaient , j’éprouvais toutefois une douce satisfaction d’avoir bravé cet orage , je remerciai Dieu d’avoir soutenu ma faiblesse’ et

XV

de m’avoir donné la force de confesser Jésus- Christ. La séance finie , je me traîne chez moi; et persuadé que mon discours im-

provisé ne pouvait échapper à l'histoire , je m'empressai de le confier au papier. »

• Je déclare qu'en le prononçant ,) avais cru prononcer mon arrêt de mort. Pendant dix-huit mois, je me suis attendu à l'échafaud , et l'on conçoit que j'ai dû m'arranger, en conséquence.

Comment la gazette mûixxXée Feuille du salut public a-t-elle pu dire que la Convention applaudit à ma résolution de rester évêque , tandis que des cris de rage s'élevèrent de toutes parts? Les persécuteurs se croyaient intéressés à ce que mon discours ne fût pas mentionné dans les gazettes , ou qu'il y fût dénaturé. Par là s'explique le silence affecté de quelques journalistes sur ce discours, et la manière dont plusieurs autres (même le Moniteur) le travestirent. Mais presque tous ils avouent que je refusai ma démission , et que je me déclarai intrépidement attache a la religion. Voilà, du moins, le» deux faits essentiels. Des récits infidèles avaient momentanément induit en erreur sur cet article le rédacteur des Nouvelles ecclésiastiques ^ (M. Mouton), qui, détrompé, m'en témoigna ses regrets. Cet événement retentit jusque dans les contrée»

xvj

étrangères, d'où je reçus des félicitations; et c[uoic|ue alors ^les calamités de la guerre eussent ajouté entre l'Angleterre et la France des barrières nouvelles à celles de l'Océan, dans VAnnual Register de 1795 fut inséré, à cette occasion un éloge de l'évêque de Blois , qui assurément ne s'y attendait pas (i). Il fut ensuite répété dans divers écrits, tels que les Biographical Anecdotes , et un autre ouvrage du même genre qui a paru en 1798(2). Plus de cinq

cents témoins, encore vivans, attesteraient, au besoin , ma conduite dans cette circonstance . »

« Le soir meme de cette fameuse journée , une autre scène ' eut lieu au comité d'instruction publique. Des membres, débutant par une digression étrangère à l'objet de nos travaux, exprimèrent leurs regrets de ce qu'à la séance de la Convention j'avais, par mon discours, comprimé, disaient-ils, l'élan de l'opinion publique contre le fanatisme ^ on se doute bien

quelle fut ma réponse. Le député F , dans

une autre séance du comité, m'apostropha par

(1) V, p. 201 et 202.

(2) y. Recueil anecdotes , etc., sur les Personnages les plus marquans de la révolution, in-8°, Paris, 1798.

XVI

ces mots: ton infâme religion, etc. « Quelle que ,< soit, lui ais-je, votre manière de penser, je ne « la qualifierai jamais avec des termes qui vous « outragent , ni qui blessent votre liberté de « penser.» J'avais oublié cette anecdote, que l'oslimable Baudin a consignée dans son ouvrage intitulé : du Fanatisme et des Cultes (i> »

„ Ce soir encore , et les jours suivans , ma demeure fut , pour ainsi dire, assiégée d'em«saires et de bandits, dont les uns étaient elles autres n'étaient pas membres de la Convention, mais tous envoyés pour m'arracher, par promesses ou par menaces, un acte

quelconque qui pût atténuer l'effet de ma résistance publique ; et le 21 brumaire, à tous les coins des rues de Paris était affiché un placard , sous ce titre : Un mot d' Vévèque Grégoire: L'auteur me reproche « d'avoir refusé de rendre hommage a « la raison, de m'être opposé aux apostasies et «aux démissions i'il me rend responsable en- « vers la nation de la prolongation de son ega- « renient. » On sait qu'à celle époque un article de cette nature était une espèce de proscription.

(xi V.duFanalùmedes Calas, par Baudin, représentant du peuple, m-8», Paris , au 3-, p. 9 et surloal p.ïo.

Je garde soigneusement un exemplaire de cette arache. y> . ^

scène^?i“ cette 'horrible

scene. Plusieurs de ceux qui en furent les cri- ^nels apologistes, et qui auraient eu honte de me. parler alors , ont ensuite préconisé ma résis-

paniuî ■"--Wement

piété » ” accusera pas d'excès de

Une réunion assez bizarre de partisans du

ranL° d""* îl""ramontanisme , de l'igno-

> e planteurs des colonies, de dissidens au serment et d'incrédules, compose la phalanl des ennemis de M. Grégoire, à laquelle on pourrait, comme dans l'Fvan'Tî]#» o i* • ^ de lémon ^ appliquer Je nom

aelégwn(i), mais en exceptant de toutes ces

sibir estimablfs et pai-

« klîSt “ comme

désordonnée' utiL?^'^^'" 'i“ “t

norent leur é'tat M C T “?

primé „ T '• Grégoire lui-même a im-

P me quelque part, que rien n'est pire au'une

(i)Marc. 5, 9. Luc. 8, 3ô et 5S.

avouer , mais noii sar^ douleur, que le plus méchant est encore le dernier, auque on peu associer les dévots, qui sont à la piété ce que a hevre est à la santé.

En combinanl des hostilités contre nn hon.me don t la probité , les moeurs et la géiierosile d ame . dchenl la médisance , et à qm le public tient compte de quelques efforts pour servir a re ig,on , la liberté et les arts, quel sera le plan d al-

taqiie?' -, •

La police-du dernier gouvernement avait des

ressources auxquelles on ne peut recourir. Voulait-on , par exemple, obtenir du sénat une levée nouvelle de conscrits, pu quelque autre mesure désastreuse . on s'effôrçait d'intnmder certains sénateurs peu-^omplaisans pour la cour, en faisant débiter qu'ils étaient; ou que bientôt ils seraient àVincennes. Le nom de M. Gvego>re Saurait toujours sur ces listes comme sur celles dL prétendues conspirations'. Cette tactique est un peu discréditée ,

vu surtout que la conspiration' très-réelle ourdie dernièrement dans toute la France pour 'demander qu'iv "P«

constitution, est justement appréciée.

. Quoique le Moniteur fût le seul journal avoué comme officiel, tous l'étaient jadis le-fait. Il l'était - ■ jours ouverts aux inculpations contre les indit-

Vicieux qu'on voulait pjscrire, et jamais à leur

tons. A Londres même, dit-on, un journal pavé oheremeau, s'écrivait sous la dictée de Part et ses articles rédigés aux Tuileries s'imprimaient -r les bords de la Tamise. L'artillerie les gt ttes jouait un grand rôle dans le gouverne-

Z'f r "" moyen dont se

el^e 1 régulés <le l'opi,,io,, se sont dit : La liberté de la presse a été proclamée de " -ssi sous Napoléon et

“ ‘emps, une censure nouvelle

« en a remplacé une autre). Depuis celle i>ro- « clamation réitérée, on a interdit aux feuilles publiques de rendre compte des ouvrages relatifs à notre situation politique; mais incident ment nous y glisserons l'éloge de ceux qui « prêchent notre doctrine (r). Parmi ces feuilles,

« sontb! à Paris, le

-ut beaucoup.dans les départemens; nous y

: f d- <liatribles' virulentes' Zu-e.

^ des hommes estimables, que nous voulons « couvrir d'opprobre. N'avons-nous pas en

(i) V. dans le Journal des Débats i s m-n* , • cerne M. Bergasse.

« la ressource inépuisable des libelles, que nous #(ferons colporter dans toute laFritnce, avec <(recommandation expresse à nos affidés de les cc réimprimer ? Et si,, dans quelque ville , par « exemple à Cosne, à Rennes, etc. des patriotes « s'avisent de les brûler , ailleurs peut-etre les « lecteurs seront moins revêches. »

Laubardemont assurait que , dans une ligne la plus indifférente , il trouverait un corps de délit suffisant pour faire périr celui qui l'aurait écrite. A. plus forte raison dans les ouvrages assez nombreux d^un homme qu'absolument il faut perdre , trouverons-nous des matériaux suffisans pour le dénigrer : mutilons ses périodes, dénaturons ses idées , empoisonnons ses intentions. Vainement on nous assure que divers* écrits publiés 'SOUS son nom lui sont faussement attribués; que d'autres ont été imprimés sans son aveu ; que d'autres, enfin , ont été altérés , parce que trop occupé pour en corriger les épreuves , et surtout trop confiant , il chargeait de ce travail des commis de bureau dont la tête était effervescente à l'époque où tous les potentats de l'Europe étaient ligués contre la France. Ces correcteurs infidèles y ont inséré des phrases qu'il ne sont pas de lui, que son cœur

xxij

et ses principes désavouent : mais que nous importe ?

'Calomnions, et. quoiqu'il en guérîsse,

On en verra du moins; la cicatrice. ' '

Sagit-il de liberté politique.? nous en ferons un séditieux.

Parle-t-on des. nègres? nous crierons que la.société des Amis des Noirs , et lui surtout, ont voulu brusquer l'affranchissement général,, quoique ses écrits^déposent du contraire..- On assure qu'il a une conscience timorée, nous; le .déclarerons hypocrite ou hérétique' La répétition des mensonges tiendra lieu de preuves. Les individus qui examinent, sont en SI petit nombre , comparativement à ceux qui

^surent I]N'a-t-on pas cru long-temps sur la foi

de Voltaire , que Cavejrac avait fait l'éloge de

Ja.Saiiit-Barthelemi , quoique l'ouvrage de cet

ecclésiastique démentît l'imputation jusqu'à l'évidence? , - ,

i Les hommes ont ordinairement plus de propension à jalouser, à haïr, qu'à aimer , puisque les succès qui élèvent un de leurs semblables , intere.ssent moins que les catastrophes qui le précipitent. L'amour-propre jouit , en voyant

XJLll}

humilier ceux dont on convoite les places , ou

donX on, conteste le mérite. ^ ■

Un général d'armée à qui on parlait avec mépris de ses espions, répondait : Trouvez moi un honnête homme qui veuille faire ce métier! Et cependant ce métier est encore moins avilissant que celui du libelliste , qui réunit le triple caractère de la calomnie , de la lâcheté ,*de la cruauté. Heureusement , par cette

raison même, le poison se neutralise en ses mains, ; Un ' libelliste
i ne peut flétrir. une réputation , qu'en donnant :des

éloges. 1 • ! ' ■ ^ ^

. Les faits récents sont, dit-on, le ^omaine de l'adulation ou de
la satire. Ici on exalte jusqu'au ciel celui qu'ailleurs on précipite
en enfer ,)quoiqu'il ne soit ni un saint, ni un démon. Citez-nous
un homme public , qui ait échappé aux ipoignards de la calom-
nie. » Quand, on voit Bossuet accusé par Voltaire /de - s'être ma-
riée et par Fénelon , d'avoir Tévéléun secret non moins sacré
que Ja, confession'. place- sur une ligne

très-inférieure'>pourrait"il i se croire à 1 abri des atteintes? 1 i

^ Cependant' ce' nialheur n'est pas sans compensation. N'est-
ce rien,. que d'avoir un moyen sûr de discerner les vrais des faux
amis , d'âvoir un stimulant de plus pour se conduire de ma-

nière à faire rougir les imposteurs, si toutefois Ils en sont ca-
pables? Au surplus, quand, dans les evenemens particuliers de la
vie , comme ans les révolutions des empires, on entrevoit nne
main celeste qui dirige tout; quand, par -la les bornes de la vie,
on rattache ses espérances a un ordre de choses où tout cri cesse-
ra ou toute larme sera essuyée, où la vérité triomphante resplen-
dira de tout son lustre , les atakes des pervers n'empêchent pas
d'incliner tranquil ement la tête sur son lit. Une conscience droite
est un si doux oreiller !

M. Grégoire,* déchiré (faut-il dire avec fureur? cete expres-
sion est assurément très-mo-

rei^oublée epuise sur lui tous ses traits, si par-

il l'é T ^ " " S® « « rmenté,

menace de nouveaux tourmens par des êtres implacables qui se disent ministres d'un Dieu

n la plus feroce dont le dix-huitième siècle conserve le souvenir, il était si pur si respectable ce clergé sans lequel pcuMtrê le

i.hüi;l"r "IP».™»..

naître ce ^ " econnu ou plutôt voulu méconnaître cette venté; mais l'histoire , dont il est

l'honorable créancier, ..

tardive, malgré les efforts de certains hommes

pour transmettre à la postérité

* 1 a 11 pn sera de ce sernicni

et leur vengeance (i). H en sera uc

comme de celui d'allégeance , que Jacques 1.

d'Angleterre exigea, en i6o6, des cal o ique

de ses étals. Rome lança ses foudres contre ar-

choprêtre Blackwel et tous qui l'avaient prêté. Qu'e,sl-il arrive cependant ktque Bossuet, Holden, Beraut - Bercastel, el les universités catholiques ont reconnu que ce serment ne blessait aucunement la oi; etactuellement , au vu et su de Rome , les catholiques britanniques, sans scrupule, en prêtent

pL strict que celui qu'on frappait d aiiatheme

il y a deux siècles.

M. Grégoire, persécuté sous la Convention pour ses sentimens religieux , l'a été sous Napoléon à cause de son aversion contre la tyrannie : serait-il destiné à l'être encore pour une

Voyez le maadement du chapitre de Paris au mois de mai 1791, qui annonce le lochia couler le cierge assés-

renli riam paci non

Un n'est pas réprimé, tenez pour sûr que le signal convenu d'une persécution nouvelle.

DE LA

. ' DE L'AN 1814.

La Constitution qu'on nient d'improviser n'étant pas acceptée, ni même présentée au peuple , elle n'est pas encore l'arche sainte à laquelle il soit défendu de toucher. Il est donc permis de dire ce que l'on en pense , de le dire même au public. La dignité de sénateur n'ôte pas , à celui qui en est revêtu , le droit de publier, comme citoyen, ses observations sur ce

sujet. -

Quelques hommes ignorans , ou assouplis par

le despotisme , décident gravement qu'une charte

fondamentale est inutile ; elle est , disent-ils , dans

le cœur paternel du monarque, jplus que dans la forme du gouvernement ; puis ils débitent avec emphase deux vers de Pope , excellent poète, maisraàuvais publiciste; Des foncüoiinaires publics , anticipant sur le vœu national , avaient déjà proclamé le retour d'un maïre U-

gitime; d un maitre ! propos d'esclaves ou d'hommes qui méritent de l'être. Maître Ugi Urne! comme si, en fait de gouvernement, quelque chose pouvait être légitime, s'il n'est émané de la volonté nationale; comme si les peuples étaient des troupeaux créés pour le bon plaisir de eurs chefs, et par là même exposés à devenir la curee du despotisme. Actuellement dans les chaires chrétiennes de nouveaux Sacheverell, outrageant la religion, prêchent l'obéissance passive. On tenait le même langage, quand ,

l^r des senatus-consultes , on démolissait la Cons. titulion de Tan 8.

Il est vrai que le caractère personnel du chef d un état altère ou modifie la nature d'un gouvernement qui n'est pas fixé par une charte conslitutionnelle ; il en est très-peu qui soient appuyés sur cette base ; voilà pourquoi l'ineptie et le

cnmeontpresqnetoujonrsgouvernélesnations.

Dire avec certaines gens que les bons princes sont comme les revenans dont tout le monde parle sans en avoir vu , serait une exagération ementie par l'histoire. Le plus grand sans doute ut cet Alfred qui institua le jury, fonda l'univers, te d Oxford, fut le modèle des Chrétiens par ses vertus ; des savans , par son amour pour 8S ettres; des gouvernans, par sa politique

^age et son respect pour la majesté du peuple; et qui voulait que les Anglais fussent aussi libres que leurs pensées.

Je n'examine pas si , comme le prétendent quelques publicistes , la démocratie est tille de la vertu , et la monarchie fille de la corruption. Quelle que soit la forme du gouvernement, il importe d'assujétir le pouvoir suprême à un ou plusieurs corps indépendans qui en surveillent l'exercice , qui puissent interposer des barrières entre lui et Pabus, et garantir la nation des attentats du despotisme. Cette considération conduit à la séparation et à l'équilibre des pouvoirs.

La liberté civile obéit aux lois, la liberté politique contribue à les faire. Si l'on attache communément moins d'importance à celle-ci , c'est faute de réfléchir que sans la liberté politique , la liberté civile n'aurait aucune garantie. Quand il s'agit d'un pacte social qui opérera le bonheur ou le malheur des générations contemporaines et futures; quand on a devant soi la nation et la postérité , on doit se pénétrer de Innportance d'une mission dont les conséquences sont si étendues ; on doit donc procéder avec la plus grande maturité , pour créer des institutions fortes et libérales, comme l'a dit sagement l'empereur Alexandre. L'a-t-on fait ?

a France est sans donle le seul pays civilisé ou , dans trois jours, on rédige, on dLute on «dopte une charte constilutionnelle. Les frui, ^

rz,:" T '■“* i-» «Z

«es nro ""'f' ""ée à

", P™J"-es forces. Je crains que celle précini

a .on r. rappelle ce que disail Gacon' de r:s OIS . lU ne me
coûtent rien. Vous connaissez “ Démosthèncs criaient à l’ur

gence, coinine si Philippe eût élé à nos portes'

£ '-y-- avaient forL , A

‘enl’e

bilude de voir h France e F"™’

la canilale . , '^”“(®)*'®“““ntréedans

ccessoire I opnnon de cent départcniens.

de c^t'r"””“ ‘•«l™blicain d’esprit et '

établi dans iVl"- système fédératif

. n’Jsi oa's le •3"® “■«"a.-el.ie

un boia c t ” r SOU Verne, nens; mais

aux Alliénr"

raclére P “PP‘ «l?”ées à leur ca-

<I Ce iir"

pr r a --ion»

' ' oronosé une mesure qui obviai.

aux inconvéniens redoutés d’un ajournement :

c’était de déclarer que la F rance , maintenue dans l’état mo-
narchique, élirait dans l’ancienne dy uastie un chef auquel on
présenterait la constitution , quand elle serait rédigée. Est-il sur-

prenant qu'ou n'ait pu obtenir ce délai , quand on s'est refuse même à ce que le Projet de Constitution fut imprimé et distribué avant la discussion , pour laisser à chacun le temps de le méditer ? Le moindre retard serait, disait-on, le signal de la

guerre civile De la guerre civile ! A ces mots,

dont frémit toute âme honnête , on se hâte de décréter, malgré des observations de tel membre dont on ne suspecte pas la droiture , mais qu'on croit dans l'erreur , et dont la voix se per au milieu des acclamations générales ; quand ensuite il est prescrit à tous de signer l'acte, d signe, parce que, lorsqu'un corps dont on fait partie a pris une détermination de ce genre, tous doivent se soumettre loyalement , et par devoir de conscience. Si j'étais à Constantinople , ou à Téhéran, je me soumettrais de même; mais obéir n'est pas approuver; et lorsqu'il était notoire à tout le Sénat qu'au moins un membre avait voté contre divers articles, surtout contre le sixième qui a pour objet la composition de ce corps, fallait-il imprimer, darts \iMoniteurà\x 7,

que la charte avait été adoptée à l'unanimité ?

Le mot souverain , mal défini dans nos dictionnaires , ne peut s'appliquer qu'à la nation : car une nation n'appartient qu'à elle-même. La souveraineté est pour elle une propriété essentielle, inaliénable, et qui ne peut jamais devenir celle d'un individu , ni d'une famille. Du même principe découle cette vérité , que toutes les fonctions publiques , depuis la dernière jusqu'à la plus éminente, étant instituées pour l'utilité commune , ne peuvent jamais être la propriété de ceux qui en sont revêtus. Ainsi, rois , princes, sénateurs , juges , etc. , tous délégués du peuple, sont responsables, et en cas de besoin destituables. Si , pour le bien de

l'Etat , une Constitution déclare le monarque inviolable, elle reporte le poids de la responsabilité sur ses ministres , parce que la nation , non moins inviolable, doit trouver quelque part sa garantie. Elle l'a bien senti cette Angleterre , qui, sous tant de rapports, a perfectionné l'art social, quand elle a légalisé le droit de résistance, afin d'obvier , sans commotion , aux abus du pouvoir (i). Elle l'a senti cette Espagne, qui, dé-

(i) Le ciel , en se'parant la France et l'Angleterre,

Sauva la Liberté' du reite d« la terre.

vantée par une guerre sacrilège , tant que énergie : Ma tête de

le principe de la souveraineté, comme il avaient fait les premières Constitutions. Pourquoi do s'obstiner à l'exclure de celle qui vient de naître ? L'on me répond que ce principe est une «&■ traction ou de la métaphysique. On s'exprime même sous le g--cnement qui v^

finir Les amis de la liberté étaient des Igues. La nation exerce , à la vérité , son droit,

en appelant librement un monarque ; mais tou

jours est-il bon d'inculquer au peuple un prin-

vu surtout que certaines gens sont très-intéres

sés à ce qu'il n'y pense jamais.

L'établissement de la monarchie conduisait naturellement à statuer sur les régence , es «Îorités , l'éducation de l'héritier personnel etc. etc. etc. Le nouveau monarque doit prêter le serment , en acceptant la ses successeurs y seront-ils astreints? Mais sa

' rrrl nn cclti 6st sous-eitenciiA-

doute , me repond-on , ceia

Je n'aime pas les sons - entendus dans un pacte social , lorsqu'il est si facile de les fiiire dis-

' • «ad tnrer eiitièrenierit lii

paraître. Pourquoi ne pas tracer en

hmite entre ce que le roi peut et ce qu'il ne peu

pas ? Pourrail-il , par exemple , aliéner une p„r-

lon du terriroire national , changer la division

depai temen taie , se marier , s'absen ter du royau-

me, sans l'aveu de la nation, exprimé par ses representans ? .

^

Il aura le droit d'ouvrir, de conduire des négociations, de conclure des traités de guerre offensive (la justice repousse l'idée de guerre

offensive), de traités de paix, de neutralité , de

commerce. Sera-ce sans la ratification du Sénat du Corps-Législatif, et sans être astreint sous peine de nullité, à n'admettre jamais dans ses traités aucun article secret qui serait contraire aux articles patens, contraire à la constitution, ou aux droits du peuple ?

La loi pourra-t-elle statuer seule sur les forces de terre et de mer, faire des levées d'hommes, solder et appeler des troupes étrangères, commencer des hostilités, sous prétexte de les re-

L'ousser ?

L'historien grec Agathias raconte que, chez les Francs nos ancêtres, quand il y avait division entre les princes, de part et d'autre on armait, on se rangeait en bataille, non pour se _ fe mais pour contraindre ces princes de dei leurs querelles à l'amiable : sinon on les

forçait de descendre dans l'arène, (i) Ce moyen , applicable à tous les temps , à tous les lieux , préviendrait ou terminerait toutes les guerres sans effusion de sang; mais où trouver présentement

des peuples assez sages pour l'employer? quidquid délirant reges plectuntur Achwi. A-t-on oublié qu'une paire de gants tombée, une fenêtre de' travers, un et caetera omis dans une lettre de Jean Casimir, roi de Pologne ont occasionné des guerres qu'on ne manquait pas de couvrir du voile de l'intérêt public? Que de» fois des caprices de ministres ou de prostituées en crédit ont ensanglanté la terre! Depuis huit siècles, cinq ou six guerres seulement ont été entreprises pour l'avantage des peuples : voyez d'après cela s'il ne convient pas de restreindre

constitutionnellement le droit de faire la guerre,

et de prévenir des abus de pouvoir d'autant plus désastreux qu'ils sont irrémédiables; car elle est vraie cette réflexion de Jean-Jacques Rousseau : ccLa maxime la plus fondamentale de tout « gouvernement est de ne jamais revenir de se»

c(sottises. » IJ

Je vous entends , nous tenons les cordons e

(i) Agathias, m-fol. Paris, 1670, p. i 3 .

la bourse ; aucun impôt n'aura lieu s'il n'est consent, par le Corps-Législatif et le Sénat. Mais

Présent, elle vous dirait que, si une puissance

étrangère est intéressée à vous lier les mains,

on fera de vous

l'ennemi et l'on achètera des complices-

car partout il y a des êtres disposés à se rendre

à vendre la patrie; et, suivant l'expression d'Épictète 'l'usage de leurs sens-

Quoi! pas un mot sur la liste civile, qui devait être fixée invariablement au commencement de chaque règne , pour prévenir les intrigues donc. le but serait de la faire grossir durant la vie du monarque! En évitant la mesquinerie

évitera-t-on l'excès opposé, qui mettrait en

contraste la splendeur du trône avec la misère du peuple, lorsque nous avons tant de plaies à cicatriser et de désastres à réparer? Notre population est d'ailleurs très-diminuée. Du fond des tombeaux douze millions d'hommes égorgés au cours de quinze ans élèvent la voix pour réclamer

l'abolition de l'esclavage-

les mères n'enfantaient plus que pour four-

voir des femmes

Ploiees et des vieillards impotens remplacent

les animaux pour I rainer la charrue et tracer les

aillons de leurs champs arrosés de larmes. La désolation couvre la France. Je doute qu'un monarque pût goûter le moindre plaisir au milieu des fêtes, s'il pensait que, pour y subvenir, l'infortuné père de famille a épuisé ses forces, que la pauvre veuve a économisé sur le vêtement et la nourriture de ses enfans, pour verser au trésor public quelques écus, que l'on

prodigue si facilement, (i)

Ces omissions nombreuses qu'on remarque dans la Constitution, doivent être, dit-on, suppléées par des lois ou des sénatus-consultes organiques. Ces derniers mots effraient, quand on se rappelle que le premier acte revêtu de ce nom fut un attentat contre des hommes qui pouvaient être coupables, mais qu'il fallait)U-

(O On lira avec plaisir cet extrait du discours de Platon, métropolitique de Moscow, au couronnement d'Alexandre I^{er}, en septembre 1801. « Tu verras aussi Ihu- « manilé dans sa simplicité primitive, dépouillée de tous les ornemens de la naissance et d'une fastueuse origine. (1 Elle te rappellera continuellement quels sont r® ' rm s

„ de l'homme et qu'à tes yeux il n'est d'être vil dans

à la nature que l'oppresseur de l'humanité, ou ce qui « Qçe s'élever au-dessus des bornes qu'elle présente. »

g*r également. Il est à parier qu'aucun des coo J>era.enrs de ce décret n'aurait voulu être Tn' proie à une autorité arbitraire; et

quand prouve que Paccusation dirigée coulé es ^ gérés d'un
P^rti, retombait sur les ex g rrd,,'

paru accusateur, combien durent être poiîa,,s

étaient depuis, ong-temp.,e« ^ ^ ^ ^ ^ ^

du ôenat, sous un fatr'in fia '

prétenrln ^ ^ consultes

r^ol é de

tion n "“““Oir cette dénominat-

■ ire que les lacunes de la charte seront

einp|,es par des lois, que déjà plusieurs le sont

P les dispositions de la Constitution de l'an 8

lois c'elt n^* "““enues seulement comme is , c est manquer
de notions saines sur la diT-

tutLT et une Consti-

La vraie noblesse ne peut être que celle du " ^11 ehacun, sui-
vant l'expression

M I ré e »-res.

Malg le les murmures delà chatouilleuse vanité,

leront nl, ^ a liuma!n s r"

• Le mente des parchemins, comme

celui de la couleur , est jugé depuis long-temps au tribunal de la religion et de la philosophie, qui d'avance apprécie rétablissement au dix-neuvième siècle , d'une noblesse héréditaire , d'une pairie héréditaire. Halons-nous d'arriver à cet article , proposé et approuvé par le Gouvernement provisoire.

L'équilibre des pouvoirs serait-il dérangé, si la nomination des sénateurs n'était pas exclusivement réservée au roi, et qu'on y fit concourir les trois autorités qui forment le pouvoir législatif? L'élu serait Phomme de la nation; désormais un sénateur ne sera plus que l'homme du ' monarque , et au lieu de représenter la nation , il ne représentera plus, suivant l'expression d'un savant publiciste anglais, (i) que lui-même et sa famille. L'hérédité ferme d'ailleurs une porte au mérite éminent, en l'ouvrant à un individu revêtu d'un titre qui ne donne pas et ne suppose pas même le mérite ; à un adolescent qui sera un homme sensé, ou un sot, un homme probe, ou dépravé , tant qu'on n'aura pas trouvé le secret d'établir l'hérédité des talents et des vertus. Une fautive mesure en amène une autre.

(i) r. The Constitution of the United-K-ingdom, etc., by Francis Plowden, London, 1802 , p. 85 .

La sagesse avait Hxé l'âge de quarante ans pour être membre du Corps- Législatif et du Sénat: désormais il suffira d'avoir atteint la majorité. Quand le Sénat procédait à l'élection de députés à la législature , et que sur la liste étaient inscrits des candidats sortant de ce corps, vingt fois j'ai ouï pérorer sur la crainte illusoire de perpétuer les hommes dans les places, et au jourd'hui on établit deux cents pairies héréditaires,

^ La dotation du sénat qui, dans le principe, n'était que pour quatre-vingt sénateurs, avait été successivement augmentée avec l'augmentation du nombre des membres dont ce corps est composé. Une partie de cette dotation située en pays, désormais étranger, est perdue ainsi qu'une partie des sénatoreries : j'ignore si le produit.de

ellesquirestentétantreversédanslamassecom.

mune, couvrira ce déficit; mais ne convenait-il pas de répartir entre tous les membres anciens et nouveaux , le revenu commun , quoiqu'alors les portions dussent être plus modiques, ou de statuer que la dotation restant aux membres actuels, a mesure qu'ils mourraient, la part des décédés passerait à chacun des nouveaux sénateurs par ordre d'ancienneté de nomination.^ Au reste, la portion de sénateur mourant sans postérité masculine, était réversible au trésor

ttnWic , elle pourrait former la dotation de leurs Lccesseurs , si le pouvoir législatif le croit

“un axiôme ancien défend d'être juge dans sa propre cause. A Dieu ne plaise que, inculpe rintention des pères de famille qui ont concouru à faire décréter l'hérédité. 11 est prouvé, d ailleurs, que plus de cinquante sénateurs n'ont pas de postérité masculine. J'avouerai encore que

sur cet article le désintéressement d un eveqiiie

, 1 'est pas un effort de générosité : mais jel en -visage indépendamment de toute considération personnelle; j'aurais même désiré pour le sénat, la législature et d'autres corps, une recom-

position ; —/en politique , il faut , autant qu'il est possible; éviter des secousses qui pourraient faire chavirer le vaisseau de l'Etat. ^

Le corps législatif, dont on aurait du changer le nom , puisqu'il est seulement une partie intégrante du pouvoir qui fera les lois, a exclusivement l'initiative de celles qui concernent les impôts. Cette mesure est extrêmement sage , mais n'aurait-on pas dû ajouter l'interdiction au pouvoir exécutif de faire des emprunts , et dévorer l'avenir par des anticipations , de créer des places à finances ; en accordant au roi , comme en Angleterre, le droit de le dissoudre,

tandis que le peuple n'a pas le droit de révoquer ses délégués, on laisse au pouvoir exécutif une arme puissante contre la liberté populaire. La convocation d'une nouvelle législature lui présentera des chances favorables à ses vues quand

a crainte d'être abusé, jointe aux craintes d'

la cour et à l'amorce des distinctions "Xul pu subjuguier l'opinion des mandataires incalculables de composer sur les intérêts du peuple.

Cette réflexion conduit à faire sentir l'importance qu'il y a à interdire aux députés du corps législatif, pendant la durée de leurs fonctions, et aux « sénateurs, dans tous les temps, de solliciter

senlité ! " P'iant aux

^ l'ateurs , il importe (sauf l'exceptionnalité)

P'ici l'exemple, qu'ils ne puissent être autre

chose que sénateurs, et qu'ils soient obligés de

. U Constitution garde le silence sur la ma «icre de promulguer les lois. Après ces mots • la grâce de Dieu, on doit ajoute.
cVparia

Pour]e conipléirient de Ja loi lac i roi ^<^3 > Ja sanction du

roc nécessaire .mais s'il la refu.,e, son ceVo

merll r «'«Pensd? et s'il est senle-

pourra-t-il s'appliquer^dusieurs

fois au même objet? Pourquoi ne pas statuer que jamais il ne pourra suspendre l'exécution des lois , ni faire des proclamations qui en tiennent lieu? Plusieurs fois le parlement britannique a réprimé des entreprises de ce genre (i).

Je cherche en vain dans la Consitution ce qui établit les droits de cité ; on n'y voit pas comment on acquiert la qualité de citoyen , quelles causes peuvent suspendre l'exercice de ces droits , ou les faire perdre.

En coûtait-il beaucoup de déclarer que le secret des lettres est sacré; que la maison de tout citoyen est un asile inviolable ; que nul ne peut être arrêté, incarcéré, traduit en jugement qu'en vertu de la loi; que, dans les vingt-quatre heures qui suivront l'arrestation légale , le détenu doit être interrogé ; et croit-on avoir pourvu suffisamment à la liberté individuelle , en disant que nul ne peut être distrait de ses juges naturels, vu , surtout, que la responsabilité des ministres est énoncée d'une manière trop vague? Un agent du pouvoir qui

(1) Voyez An hîstorlcal View of lhe english Gouvernement, etc., by JolinMillard 8. London, i803, t. III, p. 45 1.

aura fail des arrcstalions arbitraires, et gardd des citoyens sous les verroux, échappera aux poursuites , en disant qu'il ne les a pas distraits de leurs juges naturels, attendu qu'il ne les a pas traduits en jugement. Que n'adoptiez-vous tout uniment Vhabeas corpus, vous qui nous parlez tant de la constitution anglaise, et qui en avez emprunté l'idée de constituer le Sénat en haute cour de judicature , pour juger scs membres et ceux du Corps Législatif. Quel inconvénient Irouverait-on à ceque , dans les deux chambres,

le prévenu accusé par son corps, fût jugé par J'^aulre ?

Unité monétaire, uniformité de poids et mesures, établissemens scientifiques, instruction publique, agriculture, industrie, commerce, etc., etc. : quelques dispositions sur ces objets dont on ne fait aucune mention , méritaient de trouver place dans votre charte, à laquelle ils auraient donné, d'ailleurs, un caractère plus populaire. Espérons qu'au moins on revisera le))lutot possible les lois existantes à cet égard et qu'en élaguant ce qu'elles ont de mauvais ' en perfectionnant ce qu'elles contiennent de bon , on ouvrira toutes les sources de la prospérité publique , dont la France a dans son sein tous les éiéniens.

Parmi de fort bons articles , celui qUi Concerne la liberté de la presse , suggère quelques remarques. Quand on eut fait la Constitution de Pan 3, on se hâta de la mettre sous le scellé, sous prétexte que l'étal de la France ne comportait pas encore l'application de ce régime. Quand, on eut fait la Constitution de l'an 8, la liberté de la presse , qui était presque entière , fut res ^ trainte successivement par des réglemens qui seraient ridicules , s'ils n'étaient tortionnaires.

Dans ces derniers temps, des billets de visite étaient à-peu-près la seule chose qu'on pût imprimer sans passer sous le ciseau de la censure , qui, trouvant partout des allusions contre la tyrannie , aurait fini, je crois , par la proscription de l'Evangile , quoiqu'elle laissât multiplier, sans le moindre obstacle, les éditions d'un ' poème connu par l'obscénité la plus révoltante.

Le recueil des anecdotes relatives à la censure fournirait un tableau piquant, surtout en y joignant la liste détaillée et très-nombreuse des injonctions et des défenses faites aux journalistes , dont les feuilles étaient toujours plus re-

marquables par ce qu'elles taisaient que par ce j

qu'elles disaient. La liberté de la presse n'existait plus que pour le gouvernement qui, dans ses gazettes dégoûtantes d'adulations envers la I

dlief de l'Etat, insultait périodiquement les puissances étrangères , et diffamait les particuliers qui lui déplaisaient. Quand des écrivains soulèvent le rideau derrière lequel s'ourdissent les trames liberticides , le despotisme troublé ne manque jamais de crier qu'on trouble l'Etat. Identifiant sa cause à Ifintérêl de la cause publique, il supposa que celle-ci périlclite. L'infaillible moyen pour un gouvernement de ne pas redouter la liberté de la presse, c'est d^êtrc juste. Elle devient alors une sauve-garde de l'Etat j elle prévient ou rectifie les erreurs de ceux qui le régissent, et par-là même elle fortifie leur autorité.

Sénateurs, vous venez dè proclamer la liberté de la presse, et le lendemain la censure est rétablie. Se joue-t-on des principes et du public? Je sais de quels prétextes on colore cette mesure. En ce moment où commence une réaction nouvelle, de vils et lâches

pamphlétaires sonnent le tocsin des. calomnies, invoquent la dis-corde , ressuscitent les haines, et de toutes parts répandent leur venin , les outrages et les impostures. Si c'est une capitation imposée par les méchants , je pourrais, certes, me plaindre d'avoir été souvent surtaxé j mais je n'en soutiendrai pas moins que la liberté

de la presse doit être non seulement respectée, mais garantie; qu'une loi répressive des délits résultant de cette liberté ne peut frapper que ceux qu'on a commis , et non ceux que l'on commettra. Quand un homme injurie ou calomnie , la loi vient au secours de la morale pour venger l'honneur du citoyen qui invoque son aj>pui; mais il serait absurde qu'elle défendît de parler, de peur qu'on ne parlât mal. Il en est de même des lois sur la presse ; elles ne peuvent atteindre que ce qui est publié , et non ce que l'on publiera. Vouloir établir une censure sur des écrits qui n'ont point vu le jour , c est cadenasser la bouche , de peur qu'on n'abuse de la parole.

L'article dernier de la Constitution statue qu'elle sera soumise à V acceptation du Peuple français , et néanmoins le membre de l'ancienne dynastie appelé au trône, sera -proclamé roi des 'Français dès qu'il aura signé et >uré de l'observer et de la faire observer. N'est-ce donc que pour la forme et seulement par courtoisie qu'on fait intervenir le peuple? Et s'il lui plaisait de rejeter votre ouvrage, comme il en a le 'droit, dans quels embarras seriez-vous froissés.^ Je n'élève aucun doute sur le vœu qu'il iianifesterait, mais il Eût se cramponner sur les

principes; et peul-on nier que pour valider un acte de cette nature, les ratifications respectives des parties contractantes auraient dû précéder la prise de possession?

Avant de passer à quelques observations relatives aux circonstances actuelles, je termine ces remarques sur la Constitution , en faisant observer qu'elle ne dit pas un mot de la manière de la reviser , de l'améliorer. L'autorité dont elle émane étant aujourd'hui ce qu'elle était il y a quelques jours , ne pourrait-elle pas]réparer à trente millions d'hommes une charte qui ne fût point un squelette décharné ? Les lumières du siècle et l'expérience acquise pendant vingt-^cinq ans de révolution et de calamités, fournissent des matériaux abondans pour faire un bon ouvrage , un ouvrage capable de fixer enfin la mobilité du caractère français (i) , en l'attachant à des institutions stables et fondamentales. L'occasion est favorable : si on la laisse échapper, en relrouvera-t-on jamais une pareille ?

Si cependant on croit voir dans le parti proposé

(i) En lisant César, De Bello Gallico , liv, 4, c/z. 4, n° 5, on voit que les Français d'aujourd'hui sont, à cet égard , ce qu'étaient les Gaulois il y a dix - huit siècles.

une impossibilité ou une (U)lfculté extietne , ne pourrait -on pas s'occuper, sans delai, d'une charte supplémentaire qui serait le complenie de la première, qui en développerait l'esprit, en rectifierait les dispositions , et qui, l'une et l'autre, seraient soumises à l'acceptation du peuple, où chaque sénateur a juré de défendre les droits- On ne peut se dissimuler que depuis longtemps la défaveur populaire plane sur le premier corps de l'Etat. Est-ce un crime de répéter ce que tout le monde sait? C'est sur quoi je vais parler à charge et à décharge , en portant mes regards sur tous les corps constitués ; car tous , en^France comme ailleurs , offrent a peu près le mélange qu'on voit , en général , dans l'espece

humaine.

. Le gouvernement défunt , en perfectionnant au plus haut point le machiavélisme , avait réuni tous ses efforts pour réduire ces corps a la nullité quand ils n'étaient pas les instrumens aveugles de ses caprices. Un moyen efficace pour atteindre ce but était d'influencer toutes les nominations, ou de s'en emparer, d'y placer des individus qui lui fussent dévoués, parmi lesquels cependant il en est dont la conduite honorable

a trompé ses intentions.

Elle est très- rare ^ parmi nous, cette trempe

d'âmes énergiques , qu'on appelle du caractère. Les hommes, pour la plupart, sont des pièces de monnaie dont l'empreinte est effacée. Dans le nombre de ceux dont on prônait autrefois le patriotisme , combien de déserteurs qui, des lentes d'Israël, ont passé dans le camp des Philistins! Et quelles causes ont opéré cet ignoble changement? presque toujours des intérêts de famille ou d'un amour-propre à ménager. Un regard affectueux et protecteur que le jiririce laissait tomber sur eux, a suffi quelquefois pour les enivrer de joie, les gonfler d'une vanité puérile, altérer leur doctrine politique et modifier leurs discours. Voilà ce qu'on a vu et ce qu'on verra. Voilà pourquoi le courage civil , toujours calme,, est si rare chez une nation bouillante, et dans un pays où le courage militaire paraît inné. Les méticuleux et doux, plus nombreux que les médians , ont donné lieu au proverbe : Il y a des gens si bons ^ qu'ils ne valent rien. La même raison explique pourquoi la probité politique est moins commune que la probité civile, qui, cependant ne l'est pas trop. Plusieurs fois on a entendu des hommes constitués en dignité, qui disaient ; Je ne mets pas ma conscience

dans les affaires politiques. Malheureux! où la placez-vous donc?
La ,Maie politique n'est-elle pas une branche de la

mor ale? et quand un individu , incapable e voler son voisin ,
est capable de donner son assentiment à des mesures qui com-
prometten le repos, la fortune et la vie de ses sembla es,

peul-U dormir tranquille ^

Les détails qu'on vient de lire , vous donnent le dénouement
de la conduite de plusieurs corps où une minorité étrangère aux
faveurs de a tyrannie, et bravant' ses fureurs, a ele ab. clonnée ou
subjuguée par une ma.or.te d ns laquelle figurent quelques per-
vers au iml.eu de beaucoup d'hommes faibles. . . . Fai es n es pas
le mot propre ; mais peut-être me saura-t-on gre

de la réticence.

Ce Sénat romain qui, du temps de a p -

blique.parutà Cynéas, envoyé de Pyrrhus, une assemblée de
rois , qu'était-il sous les empereurs? demaiidez-leà Procope (i), et
en remontant plus haut à Juvénal (.). L anecdo e c turbot de Do-
mitien est en abrégé 1 histoire de cette assemblée qui perdrait en-
core au parallèle

avec le Sénat français. Le grand tort de celuici est d'avoir (non
en totalité , maiseiinia,orité).

(,) V. ProoopiCæsariensis Arcana hktorm ,

■ia-4®. Lugduni, iSaS, p. 64 et 68.

(2) V, Juvénal, Satire

concouru à des entreprises fatales à la France et à 1 Fui ope, entreprises qu'un corps votant au scrutin secret pouvait prévenir ou réprimer par la seule force d'inertie : car La Boetie avait rai-^

son : il suffit de ne pas soutenir le despote pour qu'il tombe (i).

En général , on aime à concentrer sur un ob-> jet unique l'affection ou la haine. L'éminence, des fonctions du premier corps de l'État lui commandait de montrer l'exemple; mais n'est-il pas entre toutes les autorités constituées une responsabilité solidaire ? A-t-il été soutenu par elles? Avait-il riniliative des décrets? d'où lui venaient tant de propositions désastreuses? N'est-ce pas. du Conseil d'État, par l'organe d'orateurs presque toujours les mêmes? Tel d^entr'eux peignait Vhomme du s}.ècle par ces mots : « Ce que l'u- <(Hivers a de plus grand , çe que la France a de « plus cher. » C'est l'épilogue textuel d'une ha-' rangue adulatrice. On s'efforçait d'éblouir par les prestiges de la gloire et des conquêtes sf opposées aux idées du bonheur ; car on peut appliquer aux nations la maxime de Thucydide, concernant les femmes, « la plus vertueuse, ciisait-il , est celle dont on parle le moins. » La

(i) y. Delà, Servitude, par Etieime de La Boetie.

nañion.dont on parle le moins, est communé-

menl la plus heureuse.

Quand du consulat, le plus ambitieux des mortels voulut monter à la dignité impériale, d'où parvint au Sénat cette demande? Du Tribunat, où un seul membre déployait le courage que déployaient au Sénat quelques hommes qui lui envièrent l'avantage de pouvoir faire con fidence au public de ses opinions. Pour prix

de sa complaisance, le Tribunal fut supprimé; on brisa un ressort politique dont on n'avait plus

besoin.

. Parlerai-je de cette multitude de sermons, de mandemens épiscopaux où sont resassées jusqu'à satiété, les comparaisons avec Cyrus, pour faire croire que le nouveau Cyrus était le restaurateur des autels , tandis que , déjà sous le Directoire , plus de trente mille églises étaient ouvertes (i)? Pour la première fois,

(i) Du clergé on avait voulu faire un instrument de la puissance arbitraire. Voilà ce qui nous a valu tant de lettres pastorales en faveur de la conscription. Par-delà les Alpes , un archevêque présentait à ses diocésains , Sur ce sujet, un motif d'un genre tout nouveau et que personne assurément n'aurait imaginé : c'est que Jésus- Christ lui-même s'est soumis à la conscription. C'ât ainsi qu'il appelle l'inscription prescrite sous Auguste ,

depuis rétablissement du christianisme, a paru le scandale d'un catéchisme rédigé tout exprès en faveur d'un individu (i).

Quand des ministres de l'autel profanaient la louange, est-il surprenant qu'ils aient eu pour imitateurs les préfets, les maires, les conseils de département, les collèges électoraux, etc., etc.? De là cette intarissable fécondité d'éloges, dont le nec plus ultra est ce blasphème : Dieu créa Bonaparte et se reposa. Le temps des révélation est arrivé ; l'histoire , contrainte de descendre de sa dignité, attachera au poteau de rignominie cette multitude d'adresses de félicitations dictées par la flatterie ; souvent mendiées, ordonnées, rédigées dans les bureaux ministériels d'où elles partaient , pour aller dans tous les recoins de la France recueillir des signatures; souvent apportées à Paris par des députations auxquelles

on préservait de venir, volontairement , déposer leurs hommages aux

pour former l'état de la population de l'Empire; et, comme ce dénombrement atteignait les deux sexes, il résulte de l'argument du prélat que la sainte Yierge elle-même était conscrite.]N'est-ce pas là travestir indécemment l'Ecriture Sainte.

Catéchisme a V usage de toutes les églises de

pieds du trône. Il n y a pas un an que de tous les coins de la France arrivaient ou plutôt pieu valent à Paris des adresses de maires , d adjoints, d^administrateurs , pour ofirir à l auteur de tous nos maux leur vie, leurs enfans, leurs biens. Est- ce le Sénat quia crée les gardes d hori neur ? est-ce lui qui a doublé et triplé la levée des contingens pour recruter les armées ? Non c'est le gouvernement à l'aide de ses agens.

If est un fait cité par d^autres qu'il est bon de rappeler. Lorsqu'on 1802, on proposait de décerner au Premier Consul une marque signalée de gratitude nationale , la prolongation de son autorité pour dix ans fut décrétée par le Sénat qui cédait à des vœux indiscrets. A 1 ins-

l' Empire Frajiçais , la 7* leçon, sur le quatrième commandement, où il est dit que <c nous devons à Napoléon « l'amour, le respect , l'obéissance , la fidélité, le service « militaire , les tributs , et que Dieu l'a établi notre sou- « verain -, il est son image sur la terre j il est celui que « Dieu a suscité dans les circonstances difficiles, pour ré- « tablir le culte public de la religion sainte de nos pères, « et pour en être le protecteur. 11 a ramené et conservé c(l'ordre public par sa sagesse profonde et active. Il dé- « fend l'État par son bras puissant; il est devenu l'oïnt du <(Seigneur ,

et lui résister , c est se rendre digne de* la clcũcinaũiou élemcllc
^ etc. y etc. »

tant l'aclulalion se récrie, et prétend que la récompense est très-inférieure au mérite; l'appel au peuple est invoqué, et le peuple rejetant la décision du Sénat, s'empresse de voter leConsulat a vie. Voilà un de ces événemens qui ont amené et versé sur la France tant de calamités. A qui faut-il l'imputer?^

11 est des hommes que des talens distingués ne sauveront pas des mépris de la postérité.

Le fer rouge de la vérité imprimera, en* caractères ineffaçables, la honte sur le front de ces écrivains soudoyés qui, en vers comme en prose , n'ontcessé de prostituer leurs plumes; qui , par la rédaction de feuilles périodiques , pouvant exercer une sorte de magistrature sur l'opinion publique, ont travaillé sans relâche à la corrompre , à éteindre toutes les idées généreuses. Ils voulaient que le peuple fût toujours en extase devant la puissance, au lieu de le guérir de l'idolâtrie politique, et de lui incuU quer qu'un peuple admirateur ne sera jamais un peuple libre.

Daniel Heinsius, dans un ouvrage plus sérieux que le titre ne l'annonce , dit que les Romains ayant changé César en Dieu , furent par là même changés en bêtes de somme (j).

(i) V. Laits as .Lugdun.-Batav. j

11 semble qu'un plan ait été concerté pour opérer en France cette métamorphose. Le despotisme sait trop bien que 1 ignorance c hommes facilite le moyen de les museler.^ ^ serait-ce pas la raison pour laquelle , en gene ral , on a rendu l'instruction si

dispendieuse , mis le génie aux prises avec la fortune, en sorte que pour devenir savant il faut commencer

■ par être riche?

- Mais où m'entraîne l'abondance des idées et des faits qui alloient sous la plume ? Dans cet ■ avilissement général des corps constitués, y 'compris le premier dans l'ordre hiérarchique des pouvoirs, que pouvait faire' une minorité •qui depuis long-temps prévoyait , calculait, méditait les moyens de briser le joug exécrable •qui pesait sur le genre' humain? Que pouvait contre un million de bayonnettes cette minorité, que le désespoir national n'enveloppa jamais dans ses accusations? Plusieurs fois elle faillit céder aux instances de certaines gens qui a pressaient de donner une démission , du ton dont on commande. Jamais le courage ne l'abandonna, mais elle savait qu'il faut le dépenser à propos, et saisir le moment opportun. Ce moment est arrivé, grâce à la générosité de ceux qu'on -appelait nos ennemis, et qui, jusqu'à présent,

se montrent en amis. Alors on a vu ce qu'on voit toujours dans les révolutions : les braves montent à l'assaut j ils sont suivis d'hommes probes, quoique timides; puis la colonne entière s'ébranle , et sa marche devient uniforme et régulière. Dites - nous quelle autre autorité que le Sénat aurait pu servir de ralliement à la nation , et prononcer d'une manière légale la déchéance? De l'aveu de nos généraux, dès que ce décret a été connu de l'armée , le glaive s'est incliné devant la loi, et le fleuve de sang a tari. Sans le Sénat, la guerre civile, peut-être, eût mis le comble à nos malheurs, et la mère commune, la patrie (puisqu'enfin nous la retrouvons), verrait ses entrailles déchirées par ses propres enfans.

Mais touchons-nous au terme de nos angoisses? l'étendue des desirs à cet égard est elle la mesure de nos espérances; et que peut-on augurer des symptômes que nous offrent les événemens qui se pressent, qui s'accumulent sous nos yeux ? Aux inquiétudes que présente l'instabilité des choses humaines, ajoutez celles que fait naître la versatilité d'une nation la plus de l'Europe, qui pour habitudes n'a que des modes, qui parcourt tous les extrêmes, et qui passe rapidement de l'enthous-

iasme à l'indifférence. Cette observation et les suivantes, s'appliquent par conséquent à la population des villes, qui est à celle des campagnes-

campagnes comme un est à trois.

A certaine époque, on disait des Romains, qu'il leur fallait du pain et des spectacles. La plupart de nos citadins ont un troisième besoin, celui de ramper. A toutes les époques de la révolution, on les voit prosternés devant quelque idole : point de dignité dans leur caractère. Et comment en «raient des hommes que vingt-cinq ans passent à l'école du malheur, n'ont pas ramenés à la vertu, des hommes qui, les uns sous des formes agrestes, les autres sous un masque agréable et séduisant, cachent une immoralité profonde. Un

peuple n'aura jamais de morale, s'il ne la reçoit des mains de la religion, qui épure tous les sentimens, qui élève l'âme à tout ce qu'il y a de grand, de sublime. Mais la religion, si nécessaire aux gouvernés, l'est plus encore aux gou-

vernans, et à tous les individus chargés de fonctions publiques. Cette tirade va irriter la houle de beaucoup de gens, et

de) a sur leurs lèvres je vois arriver les qualifications de supersü-tieux, de fanatique, contre l'auteur qui n'est

ni Pim ni l'autre, et qui* voudrait pouvoir se venger des injures par des bienfaits.

Reportons avec intérêt nos regards sur un petit nombre d'individus, dont la conduite retrace tout ce qu'a dit et pratiqué sur la grandeur d'âme un illustre chancelier de France, dont le petit-fils siège au Sénat, (i) Ils justifient cette maxime que l'univers n'est pas assez riche pour acheter le suffrage d'un homme de bien, ni assez puissant pour le faire dévier de ses principes. A leur suite viennent quelques êtres d'un caractère moins robuste, et que le bon exemple entraîne : faites un effort de charité pour ne les juger que sur l'avenir. Mais l'âme est profondément contristée à l'aspect de fourbes couverts d'or et couverts de crimes, qui, par leur fortune, leur audace et leurs places, exercent sur la société un ascendant funeste. Louis XIV disait tout haut : VEtat, dest moi; eux disent tout bas : la patrie y c'est moi. C'est le moi qui est le thermomètre secret de leurs actions.

Plusieurs d'entre eux, après avoir encensé

(i) dans le premier tome des œuvres de d'Aguesseaii, son excellent discours sur la grandeur d'âmc.

Marat et Robespierre, entassèrent jtoutes es malédictions sur la tombe de ceux dont ^ ^ avaient été les complices. D'autres, après avoir

été les panégyristes de Vliomme qui vient de

tomber, gorgés par lui de biens aux dépens de nation, déroulent actuellement le tableau r forfaits de celui qu'ils déifiaient.

Ayant arboré toutes les livrées , on ne peut les comparer à Janus , car la mythologie ne lui donne que deux faces : ils en ont trente. De toutes parts ils s'agitent-, ils intriguent, et se glissent dans tous les rangs, pour reconquérir l'influence, qui leur est échappée. Ils connaissent "« l'iraie de Lysandre que partout où la griffe lion ne peut atteindre , il faut y coudre la peau du renard. Tenez pour certain que les Séiatis, les, Séides, les sicaires de son despotisme sont toujours prêts à s'enrôler sous de nouvelles bannières. -Peut-être, le sont-ils de là,

car déjà l'on se demande si lion n'a pas tendu quelque piège; si des hommes cachés sous le rideau n'ont pas une arrière-pensée ,

tôt, se dévoilant, serait pour eux le comble de l'opprobre, pour nous celui de malheur; si lion

n'a pas le projet de réduire le souverain , c'est-à-dire la nation , à capituler sur ses droits , paier. qu'on veut recevoir un don , comme si on a

le paiement d'une dette. Ne seraient-ce pas là les signes précurseurs de quelque catastrophe , à travers laquelle on voudrait nous traîner aux funérailles de la liberté? Il est bien permis d'être défiant à la suite d'un long cours d'expériences sur le cœur humain. '

Quand un peuple est bien gouverné, il serait aussi difficile (dit un auteur) de le porter à la révolte, que d'enseigner l'algèbre aux quadrupèdes. Combien seraient heureux et feraient d'heureux les conducteurs des Etats, si la justice, associée à la bonté, présidant toujours à leur conseil, appelait sur eux les bénédictions et l'amour! -Puisse un gouvernement nouveau se pénétrer de l'idée qu'il importe à son existence de ne pas concentrer ses affections

dans un cercle tracé par l'esprit de parti qui n'est pas l'esprit public , mais d'identifier son intérêt avec celui de la grande famille ^ d'abjurer franchement des prétentions qui, désavouées par les lumières du siècle, loin d'affermir un trône, le laisseraient ou le feraient écrouler peut-être au milieu des déchireinens. Les notions'immuables du droit des peuples sont enracinées en France, malgré les efforts «multipliés par lesquels on a tenté de nous faire rétrograder. Les progrès de l'art social ont une marche accélérée '

dans plusieurs contrées des deux mondes , et

l'esprit hutnain est émancipe.

Dans cel écrit rédigé à la hâte , et qui servira de pâture à la calomnie, l'auteur ayant consigné sur l'état actuel de la France, la vingtième parti© de ce qu'il sait, et la centième de ce qu'il pense, lui pardonnera-t-on de parler un instant de lui-même? On ne manquera pas de dire qu'il a composé une diatribe, et d'avance, on connaît les épithètes dont il sera gratifié , ce qui est toujours plus commode que de réfuter.

Quand on a étudié et palpé le cœur humain , on sait que l'estime est une des choses dont il faut dépenser le moins. En désignant au mépris les hommes vils , n'a-t-il pas admis , pour tous les corps, des exceptions dans lesquelles chacun peut se placer? Avec Erasme, il dira : qui se lossuTTi clcitncihit is conscienticiTii suq-tti prodet. Un homme qui a voté contre la création d'une noblesse, contre Vimpérialité , l'usurpation des Etats romains, le divorce, les proscriptions sous le nom de conscriptions, etc., a-t-il excédé ses droits en présentant ses réflexions sur divers articles de la constitution nouvelle, en demandant si des décorations ,

des parchemins et des titres héréditaires importent au bonheur du peuple? L'auteur de cet opuscul n'a pas la

prétention de ne s'être point trompé; il l'abandonne à la sagesse des hommes impartiaux , et se repose avec confiance sur la droitur'e de ses intentions. ^ '

Paris, 17 avril 181 4 ,

Ci. '• <

" r-ua:-

. j îJîvr.

lii !;7 ■

r; fi.i

Sources et licence

Texte : https://archive.org/details/case_frc_19434. Domaine public ; numérisation mise à disposition par Internet Archive. Mise en forme : liregratuitement.com. Tout ce que nous ajoutons reste libre.